

Lancement d'un partenariat entre la Cour d'appel de Grenoble et Sciences Po Grenoble



Ce partenariat entre la Cour d'appel et Sciences Po Grenoble s'articule autour de 3 axes :

- **Un axe formation :**
 - formation initiale des étudiants de Sciences Po Grenoble (1^{er} et 2nd cycle) sur les problématiques judiciaires par des magistrats de la Cour d'appel.
 - formation continue de magistrats à Sciences Po Grenoble.
- **Un axe recherche et études :** cet axe vise à favoriser la réalisation de recherches et d'études soit par des étudiants soit par des enseignants-chercheurs sur des questions relatives à la Justice et aux politiques criminelles
- **Un axe valorisation :** les deux partenaires s'associent pour mener conjointement des opérations de valorisation sociétale de la justice (journée portes ouvertes, cycle de conférences sur la justice, projection de films sur la justice...).

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des coopérations engagées par Sciences Po Grenoble avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Isère (SPIP) et la Maison d'arrêt de Varcès (accueil de travaux d'intérêt général à Sciences Po Grenoble, stages étudiant, cycle de conférences au près des détenus et des étudiants à la maison d'arrêt, etc.).

La signature officielle de ce partenariat est prévue

Mercredi 30 novembre 2016 à Sciences Po Grenoble à 12h (salle Pacte),

En présence de M.Jean-François Beynel, 1^{er} Président de la Cour d'appel de Grenoble, de M.Jacques Dallest, Procureur général de la Cour d'appel de Grenoble et de Jean-Charles Froment, directeur de Sciences Po Grenoble

Cette signature sera ouverte à la presse.